



Réception des bulletins de paie de façon dématérialisée

Digiposte



Il est nécessaire d'avoir en votre possession un de vos deux derniers bulletins de paie envoyés par voie postale.

Si vous n'avez pas de compte Digiposte, vous devez le créer via l'adresse suivante :

<https://secure.digiposte.fr/inscription-plus>

Si vous disposez déjà d'un compte Digiposte, vous devez vous y connecter via l'adresse suivante :

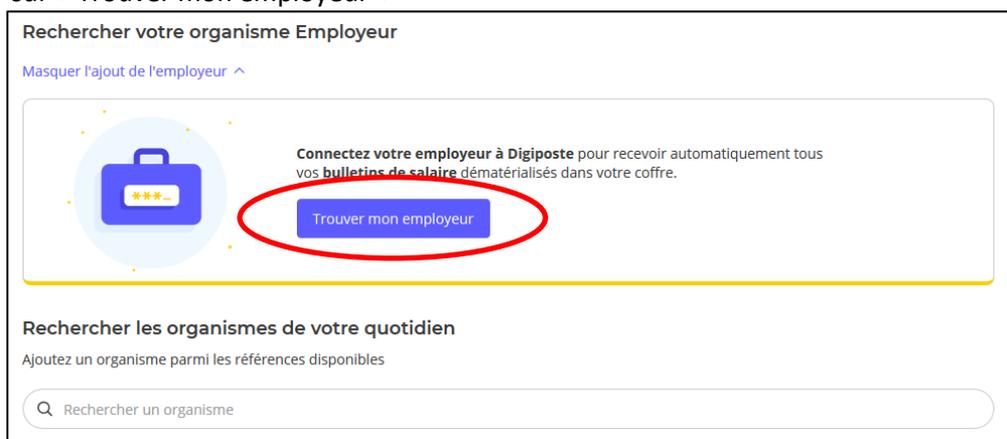
<https://secure.digiposte.fr/identification-plus>

Une fois effectué, vous devrez rattacher votre matricule à votre coffre-fort électronique, nouvellement ou déjà créé, pour recevoir les bulletins de paie de l'IRD.

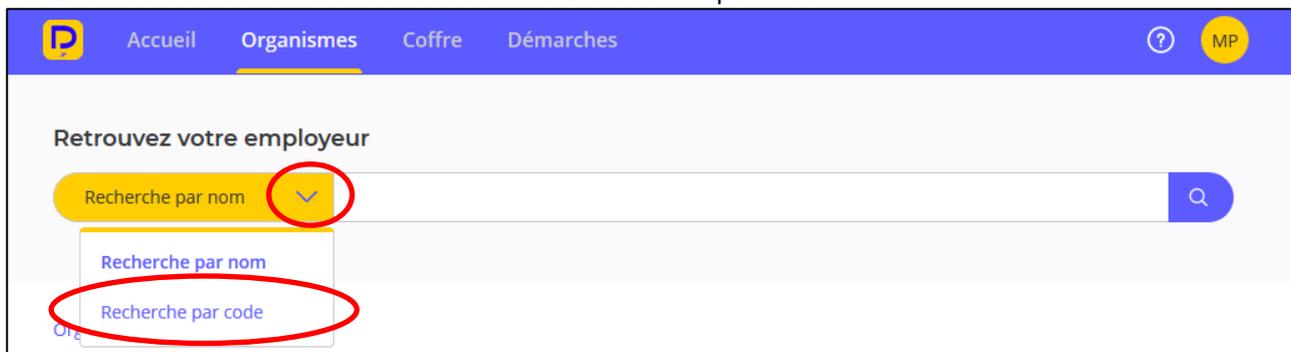
Vous devez aller dans : Organismes / Ajouter un organisme :



Puis cliquer sur « Trouver mon employeur »



Modifier le mode de recherche et sélectionner : Recherche par code





Réception des bulletins de paie de façon dématérialisée

Digiposte



Vous devrez saisir le code expéditeur de l'IRD : 50-4664 et cliquer sur Rechercher

Retrouvez votre employeur

Recherche par code

Cliquer sur l'organisme IRD

Retrouvez votre employeur

Recherche par code

Organisme > Employeur

Résultats de la recherche (1)

RH



IRD
Travail

Ensuite, vous devez saisir :

- votre matricule à 8 chiffres 00123456 (comme indiqué en haut à droite de votre bulletin de paie)
- le code de sécurité 0000 (comme imprimé verticalement à gauche sur le bulletin de paie)

IRD Travail

Renseignez vos identifiants

Matricule

Code de sécurité

J'accepte la convention de dématérialisation.

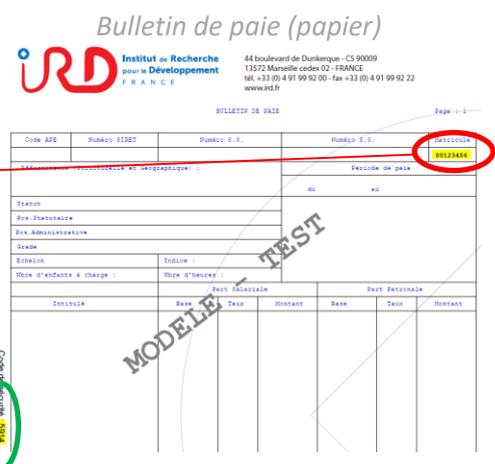
Souhaitez-vous personnaliser le nom du compte ?

Nom du compte affiché (facultatif)

Exemple : Compte de Jean-François

Se connecter

Bulletin de paie (papier)



Code ADE

Numero SIBET

Numero S.S.

Numero P.S.

Matricule

00123456

Code de sécurité 0000

MODELE TEST

Puis cliquer sur « Se connecter » après avoir accepté la convention de dématérialisation. Votre demande a bien été prise en compte.